



Quitement du territoire français

Par **Sognia74**, le **11/01/2017 à 16:03**

Bonjour je suis nouvelle.. Je viens sur le forum car mon copain qui est tunisien a eu en 2012 un quitement du territoire français, mai il nai jamais parti de France.rnMon copain est venu en France avec tout ces papier en règle en 2011 il a même eu ces papier d'intégration. Il se retrouve aujourd'hui sans papier.. J'ai été voir un avocat qui a bien dit que il devait rester sans adresse ..maintenant nous avons envie de se marié mais j'ai très peur que la police l'arrêt le jour j a la mairie.. Donc j'aimerais savoir ce qu'il faut faire pour se marié ??? Nous sommes pas déclaré ensemble.. Sa fait 4 ans que lofic de Annecy lui a envoyé cette lettr pour quitter le territoire français.. Quelque je dois faire svp?? J'ai un petit garçon de mon ex conjoint qui ne veut plus rien savoir de son fils déjà 6 ans qui ne la plus revu ..mai merci dieu mon copain l'aime beaucoup comme son propre enfant.. Aider moi svp dite moi se que je dois faire. Merci a tous .le 10 janvier 2017

Par **amajuris**, le **11/01/2017 à 16:14**

bonjour,rnsi votre ex conjoint a reconnu cet enfant, c'est lui le père et pas votre copain.rnle mariage avec une française ou un français ne permet pas automatiquement d'obtenir un titre de séjour pour l'époux ou l'épouse étrangère.rnd'être en situation irrégulière n'interdit pas de se marier mais le maire, s'il a un doute sur l'intention matrimoniale, peut demander au procureur de faire une enquête.rnje vous permets de vous rappeler que les mariages gris sont une réalité et que nous avons souvent des questions par des personnes qui se sont faits abuser par des étrangers qui, en fait ne voulait qu'un titre de séjour.rnsalutations